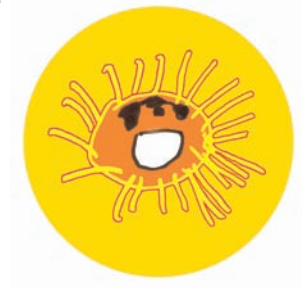


Article

Enfants de moins de six ans des Premières nations vivant hors réserve



Novembre 2008



L'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) présente un vaste ensemble de données sur les enfants autochtones (enfants métis, enfants inuits et enfants des Premières nations vivant hors réserve) de moins de six ans vivant en milieu urbain, rural et dans les collectivités du Nord à la grandeur du Canada. L'Enquête sur les enfants autochtones a été conçue pour dresser un tableau du développement des jeunes enfants autochtones ainsi que des conditions sociales et de vie dans lesquelles ils apprennent et grandissent.

L'enquête a été élaborée par Statistique Canada et par des conseillers autochtones à la grandeur du pays et réalisée conjointement avec Ressources humaines et Développement social Canada.

Enfants des Premières nations de moins de six ans vivant hors réserve

Le présent feuillet d'information renferme des renseignements sur les familles et les collectivités des enfants des Premières nations de moins de six ans vivant hors réserve, tels qu'ils ont été déclarés dans l'Enquête sur les enfants autochtones et le Recensement de 2006. Veuillez noter que les enfants ont été identifiés comme des « Indiens de l'Amérique du Nord »; toutefois, le terme « Premières nations » est employé dans ce feuillet d'information. Le rapport porte sur les enfants des Premières nations qui vivent hors réserve dans les provinces et tous les enfants des Premières nations qui vivent dans les territoires.

En 2006, le Recensement a dénombré environ 47 000 enfants des Premières nations de moins de six ans vivant hors réserve au Canada.

La majorité des enfants des Premières nations vivant hors réserve demeuraient en région urbaine (78 %), et les autres (22 %) demeuraient en région rurale.

Environ les deux tiers (67 %) des enfants des Premières nations vivant hors réserve étaient des Indiens inscrits ou des Indiens des traités.

Les jeunes enfants des Premières nations vivant hors réserve et leurs familles

Selon l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, 90 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve étaient élevés par plus d'une personne. La mère était le plus souvent mentionnée comme personne qui contribue à élever l'enfant (93 %), suivie du père (72 %) et des grands-parents (44 %). Plus du quart (28 %) des enfants des Premières nations étaient élevés en partie par d'autres personnes apparentées (comme des frères et sœurs, des cousins et des cousines, des tantes et des oncles). Par ailleurs, des personnes non apparentées, comme des responsables de services de garde ou des enseignants, jouaient un rôle dans l'éducation d'environ 17 % des enfants des Premières nations.

Dans l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, on demandait à quelle fréquence l'enfant parlait ou jouait avec différentes personnes, ces dernières et l'enfant concentrant leur attention l'un sur l'autre pendant au moins cinq minutes. Les enfants des Premières nations vivant hors réserve étaient plus susceptibles de recevoir de l'attention soutenue au moins une fois par jour de leur mère (93 %), suivie de leurs frères et sœurs (69 %), puis de leur père (64 %).

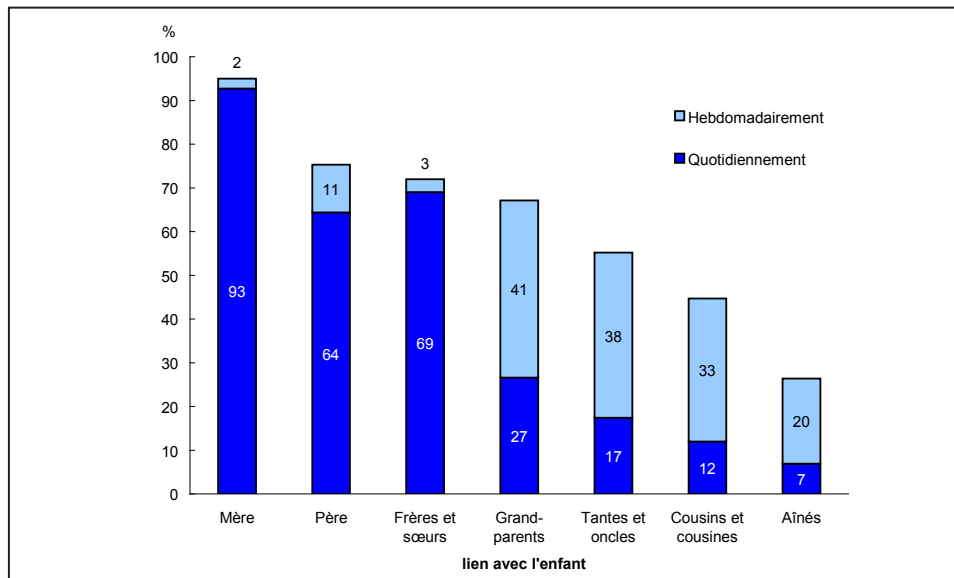
De nombreux enfants des Premières nations recevaient de l'attention soutenue d'un membre de la famille élargie ou de la collectivité au moins une fois par semaine : 67 % des grands-parents, 55 % des tantes et des oncles, 45 % des cousins et des cousines et 26 % des aînés.

Selon le Recensement de 2006, 17 % des enfants des Premières nations de moins de six ans vivant hors réserve (20 % chez les enfants ayant le statut d'Indien inscrit et 12 % chez les enfants n'ayant pas ce statut) demeuraient au sein de familles composées d'au moins quatre enfants, comparativement à 8 % chez les enfants non autochtones.

Les enfants des Premières nations vivant hors réserve sont élevés par des parents plus jeunes que ceux des enfants non autochtones. Selon le Recensement de 2006, 27 % des enfants des Premières nations de moins de six ans vivant hors réserve avaient une mère âgée entre 15 et 24 ans, comparativement à 8 % des enfants non autochtones.

Un peu plus de la moitié (52 %) des enfants des Premières nations vivant hors réserve habitaient avec leurs deux parents.

Graphique 1
Pourcentage des enfants des Premières nations de moins de six ans vivant hors réserve qui ont parlé ou ont joué avec diverses personnes, concentrant leur attention l'un sur l'autre pendant au moins cinq minutes, 2006



Note(s) :

« Quotidiennement » comprend les catégories de réponse « Plus d'une fois par jour » et « Une fois par jour ». « Hebdomadairement » comprend les catégories de réponse « Plus d'une fois par semaine » et « Une fois par semaine ».

« Mère » comprend les mères biologiques, les belles-mères, les mères adoptives ou les mères d'une famille d'accueil. « Père » comprend les pères biologiques, les beaux-pères, les pères adoptifs ou les pères d'une famille d'accueil.

Source(s) : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*

Cependant, ils étaient plus susceptibles que les enfants non autochtones de vivre avec un parent seul (41 % comparativement à 13 %). Environ 15 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve qui demeuraient dans une famille monoparentale habitaient aussi avec un grand-parent.

En 2006, près d'un enfant des Premières nations vivant hors réserve sur 10 (9 %) demeurait avec ses grands-parents, comparativement à 5 % des enfants non autochtones.

Statut socioéconomique

Selon le Recensement de 2006, près de la moitié (49 %) des enfants des Premières nations de moins de six ans vivant hors réserve demeuraient au sein d'une famille à faible revenu, comparativement à 18 % des enfants non autochtones (tableau 1). Le faible revenu se mesurait par les seuils de faible revenu (SFR), qui renvoient aux niveaux de revenu auxquels les familles devraient consacrer 20 points de pourcentage de plus que la moyenne de leur revenu avant impôt à la nourriture, au logement et aux vêtements. Les seuils de faible revenu ne s'appliquent pas au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, ni aux réserves indiennes.

Parmi les jeunes enfants des Premières nations vivant hors réserve demeurant dans une grande ville, 57 % habitaient au sein d'une famille à faible revenu. Les jeunes enfants des Premières nations vivant hors réserve qui avaient le statut d'Indien inscrit étaient plus susceptibles de vivre au sein d'une famille à faible revenu que ceux qui n'avaient pas le statut d'Indien inscrit (55 % comparativement à 38 %).

Les enfants des Premières nations vivant hors réserve qui habitaient au sein d'une famille à faible revenu étaient deux fois plus portés à avoir des parents ou des tuteurs insatisfaits de leur situation financière ou résidentielle que leurs homologues qui n'habitaient pas dans une famille à faible revenu.

Tableau 1 Pourcentage des enfants des Premières nations vivant hors réserve et des enfants non autochtones de moins de six ans qui sont membres d'une famille à faible revenu, 2006					
Enfants de moins de six ans	Total	Régions rurales	Total régions urbaines	Régions métropolitaines de recensement (RMR)	Régions urbaines autres qu'une RMR
	pourcentage				
Total - Enfants des Premières nations vivant hors réserve	49	27	54	57	50
Enfants des Premières nations vivant hors réserve ayant le statut d'Indien inscrit	55	33	60	63	55
Enfants des Premières nations vivant hors réserve sans le statut d'Indien inscrit	38	18	43	45	38
Total - Enfants non autochtones	18	9	20	21	17

Note(s) :

Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont composées d'une municipalité ou de plusieurs municipalités adjacentes entourant une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants, dont une proportion d'au moins 50 000 personnes doit vivre dans le noyau urbain. Les régions urbaines autres qu'une RMR sont des régions urbaines plus petites comptant moins de 100 000 habitants.

Seuils de faible revenu (SFR) : Niveaux de revenu auxquels les familles devraient consacrer 20 points de pourcentage de plus que la moyenne de leur revenu avant impôt à la nourriture, au logement et aux vêtements. Les SFR ne s'appliquent pas au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut ni aux réserves indiennes.

Source(s) : Statistique Canada, *Recensement, 2006*

La majorité des parents ou des tuteurs des jeunes enfants des Premières nations vivant hors réserve (90 %) se sont dits « très satisfaits » ou « satisfaits » de leur réseau de soutien de la famille, des amis ou autres. On n'a observé aucune différence statistiquement significative selon la situation de faible revenu.

Les sentiments à l'égard du quartier

Selon l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, les parents ou les tuteurs des enfants des Premières nations vivant hors réserve étaient généralement satisfaits de nombreux aspects de leur quartier comme endroit où élever des enfants. Plus de la moitié des parents ou des tuteurs ont dit trouver leur quartier « excellent » ou « très bien » en tant qu'endroit ayant « de bonnes écoles, des garderies éducatives et des programmes d'éducation de la petite enfance » (53 %) et « suffisamment d'installations pour les enfants » (51 %).

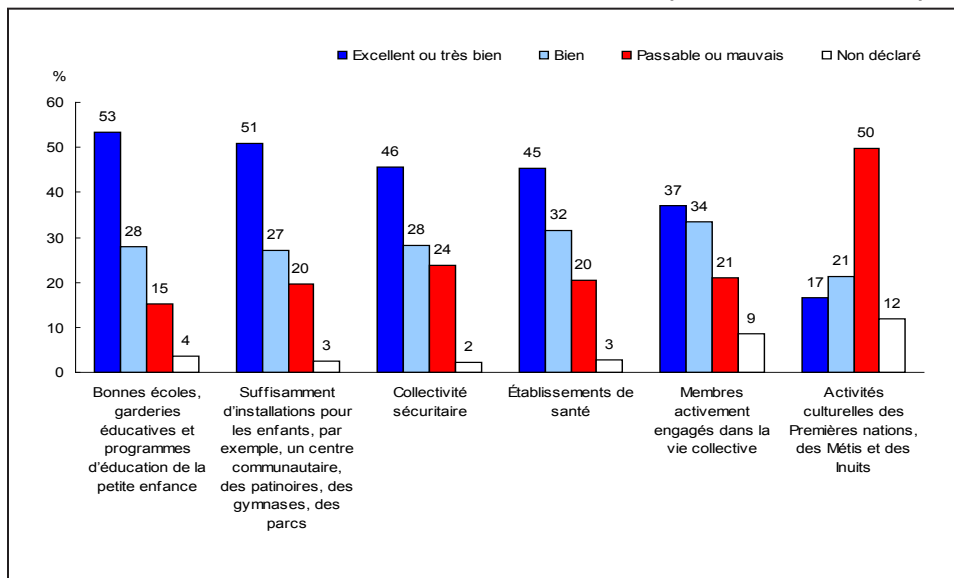
En comparaison, 17 % des jeunes enfants des Premières nations vivant hors réserve demeuraient dans un quartier considéré comme « excellent » ou « très bien » en tant que lieu offrant des activités culturelles des Premières nations, des Métis et des Inuits. La moitié d'entre eux (50 %) vivaient dans un quartier considéré comme un endroit « passable » ou « mauvais » à l'égard de ces activités culturelles.

Activités culturelles

Selon l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, 46 % des jeunes enfants des Premières nations vivant hors réserve avaient participé ou assisté à des « activités traditionnelles des Premières nations, des Métis ou des Inuits, telles que des chants, des danses du tambour, du violon folklorique, des rassemblements et des cérémonies ».

En 2006, 45 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve avaient quelqu'un pour les aider à comprendre l'histoire et la culture des Premières nations. La plupart de ces enfants se faisaient enseigner ces choses par leurs parents (60 %) et leurs grands-parents (50 %).

Graphique 2
Enfants des Premières nations de moins de six ans (vivant hors réserve)



Source(s) : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*

Les enfants des Premières nations vivant hors réserve ayant le statut d'Indien inscrit étaient plus susceptibles que ceux qui n'avaient pas le statut d'Indien inscrit de recevoir l'aide de quelqu'un pour comprendre l'histoire et la culture des Premières nations (54 % par rapport à 32 %).

Environ 47 % des enfants des Premières nations de moins de six ans vivant hors réserve étaient confiés à des services de garde d'enfants, c'est-à-dire gardés par une personne autre que les parents, notamment les garderies, les garderies éducatives ou la garde préscolaire, le programme Bon départ, les programmes de garderie avant et après l'école et la garde par une personne apparentée ou une autre personne.

Parmi les enfants confiés à des services de garde réguliers, environ 24 % étaient aux soins d'un service de garde faisant la promotion des valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles des Premières nations, des Métis ou des Inuits, et 15 % fréquentaient un service de garde où des langues autochtones étaient utilisées.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6, par téléphone : 613-951-5979 ou par courriel à sasd-dssea@statcan.gc.ca.

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :
Service de renseignements 1-800-263-1136

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada
© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.